

Bureau du 24 mars 2003

Décision n° B-2003-1206

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 239, chemin du Champ de Lière et appartenant à M. René Carre**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de la politique foncière et immobilière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 14 mars 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu de 17 mètres carrés située 239, chemin du Champ de Lière à Rillieux la Pape et qui a été nécessaire à l'élargissement de la voie à laquelle elle est déjà incorporée.

Aux termes du compromis qui a été établi, monsieur René Carre, propriétaire de ce terrain, consentirait à le céder à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0499 le 21 janvier 2003 pour la somme de 2 400 000 € en dépenses - compte 211 200 - fonction 822, et en recettes - compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2003 pour ordre et en dépenses réelles au compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 600 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,